

le cas avec Squaw Valley le sport du bobsleigh n'aurait pas été éliminé si rapidement du programme. A ce sujet il y a lieu de relever que ce problème sera revu à la Session de Tokyo.

Point 3. La remarque de M. Popliment est tellement logique que dans le questionnaire que le Comité International Olympique adresse aux villes candidates il est stipulé sous lettre a) : « Quels sports proposez-vous d'inclure au programme ? » Cela correspond donc à la suggestion de l'auteur de l'article ci-haut.

Point 4. Là également satisfaction est donnée à M. Popliment puisque l'article 30 des

Règles stipule, entre autres, que le programme doit être soumis au Comité International Olympique pour approbation au moins deux ans avant la date d'ouverture des Jeux. Le danger prévu n'existe donc pas. Le Comité International Olympique admet dans ses nouvelles Règles la présence de délégués des fédérations internationales à la session lorsque les candidatures des villes sont présentées. Elles seront consultées sur les problèmes techniques de sorte qu'une ville désireuse d'obtenir les Jeux ne commettrait jamais la maladresse de proposer l'élimination des sports de base des Jeux Olympiques.

Une note de la Fédération Internationale de Robsleigh au Comité International Olympique

Le Congrès de la Fédération Internationale de Bobsleigh et Tobogganing réuni à Garmisch a décidé d'adresser la note suivante au Comité International Olympique qui l'a reçue au début de mars dernier :

1. Il ressort d'un pointage fait durant le Congrès que 12 fédérations ont décidé de participer aux concours de Squaw Valley à savoir : Allemagne - Angleterre - Autriche - Argentine - Belgique - Canada - Espagne - Etats-Unis - France - Italie - Roumanie - Suisse.

La Suède et la Pologne sont entièrement favorables en principe, mais remettent à plus tard la confirmation de leur décision. Ce pointage confirme le référendum organisé l'automne dernier par M. J.-E. Morgan, chairman de l'A. A. U. Bobsled Committee et de l'U. S. A. Olympic Bobsled Committee.

M. Prentis A. Hale, président du comité de Squaw Valley a pris connaissance de cette situation et a formellement déclaré que si ces participations devaient être envisagées, le comité de Squaw Valley construirait la piste après accord du Comité International Olympique dont il dépend.

2. En demandant les Jeux d'Hiver lors de la session du Comité International Olympique tenue à Paris en 1955, les délégués

californiens mandatés par leur Gouverneur ont pris *ipso facto* l'engagement formel de maintenir toutes les épreuves de sports d'hiver telles qu'elles se disputent depuis trente-quatre ans. Le Congrès de la Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing manifeste donc sa profonde surprise de la manière expéditive dont le Comité International Olympique a exclu de ces Jeux une fédération dont personne ne peut contester le plus pur amateurisme, sur le simple rapport d'un organisateur, sans même prendre le temps de vérifier près de la dite fédération le résultat d'enquête dont elle est seule comptable.

3. Au vu de ce qui précède le Congrès prie le Comité International Olympique de revenir sur sa décision de Sofia en réintégrant le sport du Bob au programme des Jeux Olympiques d'Hiver de 1960.

N. d. l. R. : Il est clair que le problème est aujourd'hui tout différent de ce qu'il était lors de la session de Sofia où deux nations seulement se déclarèrent prêtes à participer. Le Comité International Olympique ayant décidé que si douze nations devaient s'inscrire, le problème serait reconsidéré à la session de Tokyo ; ces conditions étant remplies, cette question sera portée à l'ordre du jour de la session de mai prochain.

UN DON AU MUSÉE OLYMPIQUE

Nous nous faisons un devoir et un plaisir de relever le don que vient de faire au Musée Olympique de Lausanne, le D^r Fr.-M. Messerli, historiographe du Comité International Olympique. Il s'agit en l'occurrence d'un plat de porcelaine de « Delft » et de deux assiettes

de porcelaine de « Maastricht » sur lesquels sont peints des sujets rappelant les Jeux de la IX^e Olympiade à Amsterdam en 1928. Nous remercions chaleureusement le D^r Messerli pour ce don très apprécié.